



Contrat de Ville du Moule

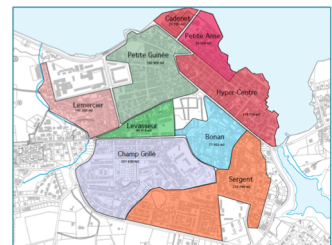
2020 - 2023

APPEL À PROJETS

2023

NOTE DE CADRAGE

QUARTIERS PRIORITAIRES DE
LA VILLE DU MOULE
Le bourg et champ-grillé 2



DATE DE DEBUT: 09/12/2022
DATE LIMITE DE DÉPÔT: 13/01/2023



Contrat de ville du Moule 2020-2023 - APPEL
A PROJET 2023



Sommaire

1 – Contexte

2 – Les associations, opérateurs de la Politique de Ville

3 - La démarche de l'Appel à Projet

4 – Les orientations et axes prioritaires de l'Appel à Projet 2023

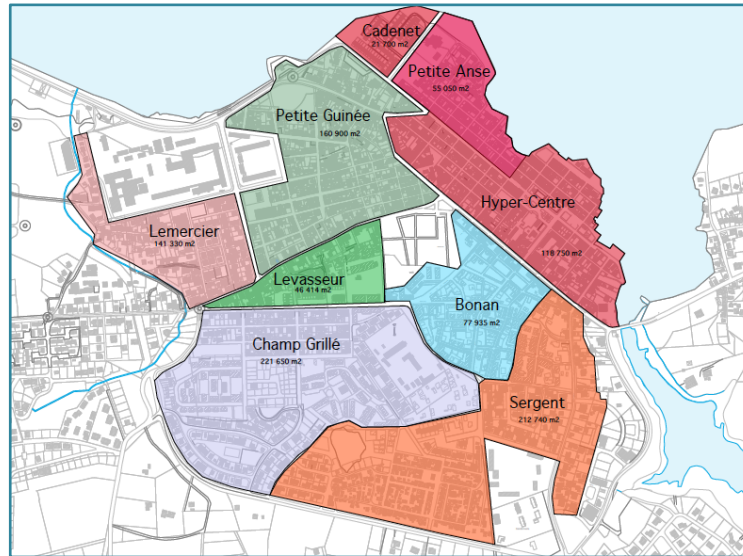
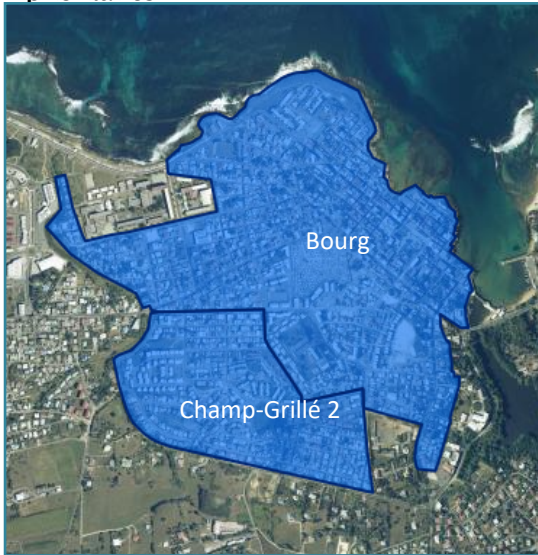
5 – Déroulement de la procédure d'Appel à Projet 2023



1 Contexte

Orienté en direction des quartiers défavorisés et de leurs habitants, le Contrat de ville est conduit de manière conjointe par la ville et l'Etat. Il vise à améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants des quartiers défavorisés afin de réduire ainsi les inégalités sociales et les écarts de développement entre les quartiers et les territoires.

Au sein de la ville du Moule, les quartiers du Bourg et de Champ-Grillé 2 ont été identifiés comme « quartiers prioritaires ».



Quartiers prioritaires du Moule au sens de la géographie prioritaire

C'est pourquoi, depuis 2015, la commune du Moule s'inscrit avec le soutien de l'Etat, dans une démarche de Contrat de Ville, basé sur trois piliers:

- L'emploi et le développement économique
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain

A leurs côtés, 17 partenaires (l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'Allocations familiales, l'Agence Régionale de Santé, le Pôle Emploi, les bailleurs sociaux, la Chambre de Commerce et D'Industrie, etc.).

ENJEU POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES
Améliorer le cadre de vie, renforcer la cohésion sociale et booster l'emploi sur les quartiers prioritaires

ENJEU POUR LA COMMUNE DU MOULE
Affirmer le statut des quartiers prioritaires comme centre urbain de la commune du Moule

ENJEU POUR LE NORD ET LE SUD EST GRANDE-TERRE
Développer l'attractivité de la communauté d'agglomération en confortant le statut du Moule comme centre urbain du Nord et du Sud Est Grande-Terre.



BILANS DES ACTIONS ASSOCIATIONS DE 2016 À 2022

Depuis **2016 jusqu'à 2022** : **122 actions**

ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS de 2016 à 2022

122	actions au total sont portées par les associations
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :	18 actions
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN:	4 actions
COHESION SOCIALE :	100 actions



Les associations de proximité jouent un rôle essentiel pour la cohésion des territoires et l'émancipation des habitants des quartiers. Plus de 60 associations sont soutenues par l'État et la Ville pour agir au quotidien pour la solidarité et la citoyenneté grâce à l'engagement de leurs salariés et de leurs bénévoles, dans tous les domaines (éducation, culture, sport, insertion sociale et professionnelle, égalité femmes-hommes, santé...). Elles sont accompagnées par l'État et les collectivités territoriales au travers du contrat de ville pour la période 2015-2023.

Dans le cadre de la crise sanitaire et sociale liée à l'épidémie de Covid-19, la priorité de l'État et la Ville a été donnée à la préservation du tissu associatif et à la capacité d'agir des associations, qui constituent un rouage essentiel de la cohésion sociale dans les quartiers. Nombreuses sont les associations de la politique de la ville qui ont imaginé et mis en place des solutions innovantes sur leur territoire pour remédier aux difficultés générées par le confinement, en matière d'éducation, de solidarité et de lien social.

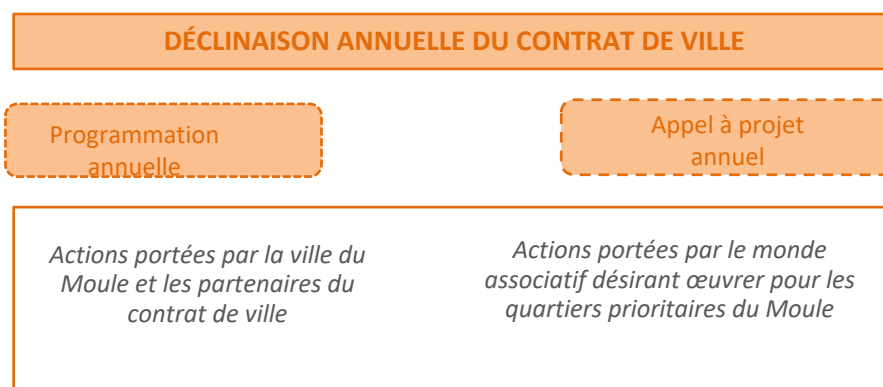
L'appel à projet 2023, s'inscrit dans sa dernière année de contractualisation. La particularité de cette année est la labélisation de la Ville en Cité Éducative. Il conviendra d'orienter les actions relatives à l'axe de réussite éducative du pilier de Cohésion Sociale vers l'appel de projet de la Cité. Une mise en ligne concomitante des appels à projets sera diffusée sur le site internet des différentes institutions.

La démarche d'Appel à Projet, telle que menée dans le cadre du Contrat de Ville est une démarche récente sur le territoire mouléen. Elle vise à accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre d'actions visant le renforcement de la qualité de vie des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Chaque année la commune reconduit son Appel à Projet et présente des thématiques qui répondent à la fois aux exigences, ambitions et objectifs de l'année concernée.

Annuellement deux types d'actions sont déclinées au sein du Contrat de ville:

- Actions conduites par la commune du Moule et ses partenaires
- Actions conduites par les associations dans le cadre de l'appel à projet



Depuis 2019, la crise sanitaire du COVID-19 s'est accompagnée d'une crise sociale et économique entraînant une précarité au sein des quartiers prioritaires de la ville du Moule. Pour cette dernière année, l'appel à projet 2023 s'inscrit dans la continuité de la logique de prévention de la précarité déjà existante et inhérente aux effets de la crise. Afin d'apporter une réponse à cette dernière, bons nombres des actions proposées devront s'inscrire dans cette logique.

Les publics concernés (Les projets présentés devront prendre en compte les spécificités du public cible et les impacts dus à la crise)

La crise sanitaire du COVID-19 a contribué à accentuer les inégalités sociales. Depuis 2019/2020 et jusqu'à ce jour, on constate un nombre croissant de personnes qui peinent à s'en sortir financièrement et dont les difficultés sociales déjà existantes sont davantage accentuées. Face à l'urgence sociale et économique imposée, l'appel à projet 2023 sera orienté vers les publics suivants:

- La jeunesse des quartiers prioritaires
- Les personnes isolées, âgées, en situation de handicap
- Les parents
- Les personnes éloignées de l'emploi et socialement et économiquement fragiles

Axes prioritaires 2023 par pilier

Développement Economique

- Développement des pratiques de solidarité de proximité (valorisation de l'Economie Sociale et Solidaire)
- Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi
- Mise en œuvre de chantiers-insertion et écoles

Cadre de Vie et Renouvellement Urbain

- Accompagnement des initiatives populaires d'aménagement et d'appropriation de l'espace public
- Opérations d'embellissement et de valorisation des espaces et des quartiers (ravalement de façades, curetage des dents creuses, etc)
- Accent sur la transition numérique (espaces publics connectés)

Axes prioritaires 2023 par pilier

Cohésion Sociale

- Structuration du temps social de la jeunesse des Quartiers prioritaires
- Accompagnement de la petite enfance
- Assurer la prévention du tout public (santé, addictions, conduites à risques) et favoriser l'accès aux soins)
- Accompagnement des personnes isolées, âgées, en situation d'handicap (les invisibles)
- Accompagnement de la parentalité (aide aux parents isolés, aide au développement du numérique)
- Mise en avant de la logique de prévention au sein des quartiers

Compte-tenu des impacts de la crise sanitaire jusqu'à ce jour, les orientations de l'Appel à Projet 2023 s'organiseront autour des piliers suivants :

- Le pilier Développement économique et emploi (**accent sur l'Economie Sociale et Solidaire et les aînés**)
- Le pilier Cohésion sociale (**accent sur les personnes isolées, âgées, handicapées, les parents, la jeunesse**)
- Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain (**accent sur l'embellissement des quartiers et l'appropriation des espaces publics par la population basés sur un diagnostic en proximité**)

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Nos quartiers ont des talents et sont accompagnés face aux impacts de la crise sanitaire

Les quartiers prioritaires du Moule sont confrontés à une importante problématique de chômage. Face aux impacts de la crise sanitaire, cette problématique est davantage accentuée. En réponse à ce constat, la ville du Moule souhaite renforcer son intervention en matière de développement économique et d'emploi.

Face à l'urgence économique et sociale, il convient ainsi de proposer des actions priorisant des logiques d'entraide et de solidarité qu'elles soient intergénérationnelles, inter-quartiers ou dans les quartiers prioritaires de la ville.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2023 :

- Projets favorisant le développement de l'économie sociale et solidaire

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Nos quartiers s'embellissent et tiennent compte des impacts de la crise du COVID-19 sur l'environnement

Le cadre de vie est l'un des facteurs essentiels au développement social et économique des quartiers prioritaires. C'est un facteur clé du « bien vivre » sur les quartiers, puisqu'il participe au renforcement des relations sociales, au renforcement de l'attractivité de ces quartiers ou encore au renforcement du dynamisme économique.

C'est pourquoi la ville du Moule souhaite, pour l'année 2023, renforcer son intervention en matière de cadre de vie en mettant notamment en valeur les initiatives locales et populaires sur les espaces publics. Il s'agit également de favoriser l'émergence, chez les habitants des quartiers prioritaires, d'une prise de conscience de l'importance de préserver, valoriser et respecter leur cadre de vie et de participer à l'embellissement de leurs quartiers.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2023 :

- Favoriser la mise en œuvre de projets permettant l'**amélioration du cadre de vie**
- Permettre aux habitants de s'**appropriier les espaces publics**

PILIER COHESION SOCIALE

Nos quartiers bougent et s'entraident face aux impacts de la crise sanitaire

Pour cette année 2023 et compte-tenu des impacts de la crise sanitaire du COVID-19, la ville du Moule souhaite poursuivre son intervention sociale en direction des publics les plus fragiles des quartiers prioritaires: les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées et la famille. Elle souhaite aussi mettre en avant le potentiel du corps associatif qui la compose.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2023 :

- **Proposer des actions en direction des personnes isolées, âgées, en situation de handicap**
 - Actions de prévention de la santé (information, sensibilisation, dépistage)
 - Participation des personnes aux activités de leur quartier
- **Proposer des actions en direction de la jeunesse des quartiers prioritaires en cohérence avec la démarche Cité Educative**
 - Prise en charge des jeunes en échec scolaire
 - Actions de prévention des conduites délictueuses ou addictives
 - Accès à la culture et aux sports
- **Proposer des actions autour de la parentalité**
 - Accompagner et soutenir les parents isolés dans leur rôle
 - Accompagner les familles sur le numérique



Qui peut répondre à cet appel à projets ?

Les projets peuvent être portés par toute structure dont les statuts sont en adéquation avec les finalités du présent appel à projets notamment les : associations, les établissements publics, les collectivités, les entreprises de l'ESS, etc.

Quelles sont les conditions ?

Les projets proposés doivent répondre prioritairement aux critères suivants et bénéficier aux habitants des Quartiers Prioritaires:

- S'inscrire dans les objectifs stratégiques du contrat de ville du Moule
- S'inscrire dans les objectifs de l'appel à projets 2023
- S'adresser aux publics des quartiers prioritaires du Moule
- Favoriser la mixité hommes / femmes
- Lutter contre toutes formes de discriminations

Sur la forme : **Les critères de sélection**

- **Le dossier doit être complet** (ensemble des pièces à fournir transmises)
- **Le dossier doit être intégralement renseigné**, afin de procéder à l'examen de l'opportunité du projet le dossier doit répondre aux questions suivantes : quoi ? Pourquoi ? Comment ? Quand ? Avec quels moyens ?

Sur le fond :

- Le caractère d'innovation et d'expérimentation du projet.
- La complémentarité et la cohérence du projet par rapport aux actions existantes.
- Les modalités d'association et de participation du public concerné par le projet.
- La qualité du projet au regard de l'adéquation du projet à un diagnostic local, le réalisme et la précision des objectifs du projet, l'adéquation des moyens aux objectifs du projet (les qualifications professionnelles des agents, le rayonnement partenarial, la faisabilité financière...).
- La qualité de l'opérateur au regard de : la réalité de sa vie associative, sa solidité financière.
- La mobilisation et la recherche de moyens de droit commun et d'une capacité d'autofinancement en complémentarité des crédits spécifiques sollicités.
- La pertinence des critères de suivi et d'évaluation du projet au travers d'indicateurs mesurables et quantifiables de suivi et d'évaluation du projet permettant de mesurer les effets et impacts du projet.



Procédure de dépôt des demandes

Vous êtes invités à déposer votre projet à partir de la plateforme de dématérialisation « **DAUPHIN** » à l'adresse suivante:

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>.

1 - Pour les nouveaux opérateurs

- **Créez votre compte** (choisir un identifiant et un mot de passe en respectant les règles indiquées) et **renseignez** les données administratives de votre structure ;
- A partir du lien que vous recevrez par mail, **activez votre compte** ;
- **Déposez votre projet** en suivant les étapes indiquées.

2 - Pour les opérateurs connus

- Connectez-vous avec votre mot de passe ainsi que votre identifiant.
- **Déposez votre projet** en suivant les étapes indiquées.

DÉPOSER SON PROJET: 3 règles à rappeler (IMPÉRATIF pour éviter les difficultés d'instruction):

1. Pour le choix de la **localisation du projet**, c'est obligatoirement "**971 - CV LE MOULE**" ;
2. Pour le **budget prévisionnel du projet**, c'est obligatoirement "**année 2023**" ;
3. L'une des particularités de la plateforme dématérialisée **DAUPHIN** est que si vous ne mentionnez pas dans le budget de l'action "**colonne produit - ligne subvention d'exploitation – État, « la participation de l'ANCT qui sera intitulée "971 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE",**

vosre projet n'existera pas sur la plateforme.

Pour se faire, dans la fenêtre de recherche "**colonne produit - ligne subvention d'exploitation - État**",

1. Tapez "**971**"
2. Sélectionnez dans la liste déroulante "**971 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE**"
3. Ecrire le **montant** de la subvention sollicitée.

Si vous rencontrez des difficultés pour le dépôt de votre projet

Cellule d'accompagnement de l'ANCT PARIS – Pensez au décalage horaire
09.70.81.86.94.

Dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 09/01/2023

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'APPEL À PROJET 2023	
09/01/2022	Lancement de l'appel à projet (en ligne)
Semaine du 17/01/2023	Accompagnement des porteurs de projet (bilan des actions 2021)
15/02/2023	Date limite de dépôt dématérialisé des dossiers (Dauphin)
Semaine du 15 Février 2022	Comité de suivi le 17 et 18/02
Février 2023	Instruction des dossiers
Avril 2023	Retour des résultats



Contacts et informations complémentaires

Service Contrat de Ville du Moule

Gérald SILVESTRE

Directeur Général
Adjoint des Services

0590 23 09 00

gerald,silvestre@mairie-lemoule,fr

Nadia SHITALOU

Directrice des Interventions
Sociales et Humaines

0590239560

nadia,shitalou@mairie-lemoule,fr

PRÉFECTURE

Axelle BAPTISTIDE-SINIVASSIN

Déléguée du Préfet à la Politique de la ville - zone
Grande-Terre
0690 67 90 93

Axelle.baptistide-sinivassin@guadeloupe.gouv.fr

Direction De L'Economie, DE L'Emploi, Du
Travail Et Des Solidarités

Murielle RENÉ-GABRIEL

Chargée de mission Contrat de ville du Moule,
gestionnaire du dispositif adulte-relais

0590- 81 95 97

murielle.rene-gabriel@jscs.gouv.fr

Cité Éducative

Catherine ACINA

Chargée de projets

06 90 69 58 87

catherine.acina@ac-guadeloupe.fr